

# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en bureautique

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-175-7-0

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle

**TITRE OFFICIEL** Microprogramme de premier cycle en bureautique

**TYPE** Attestation

**CRÉDITS** 12 crédits

 **Capacité d'accueil non limitée**

 **Temps plein**

 **Temps partiel**

 **Offert au campus de Montréal**

 **Admission suspendue**

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Bureautique 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ift-tgde@fep.umontreal.ca

Sylvain Desrochers 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

## Présentation

Ce programme court permet à l'étudiant de maîtriser divers logiciels de bureautique ou de s'initier à Internet. Ce module donne droit à une attestation universitaire.

## Forces

- Peut être intégré au certificat d'études individualisées.
- Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences de l'UdeM.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au module.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
- Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.

- Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

- Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

## Structure du programme (1-175-7-0)

Version 00 (A99)

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

#### Bloc 71A Bureautique

Option - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0J S	IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0J S
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0J S	IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0J S
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0S	IFT 1986	Traitement informatique des textes	3.0J S

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Archivistique	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-056-5-1	Soir
Gestion de l'information numérique	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-053-5-1	Soir
Informatique	Baccalauréat	90 crédits	1-175-1-0	Jour
Informatique appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Traduction 1	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-185-5-0	Soir

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux ans.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit à une attestation.